

## Garantie sur les connecteurs TacTiles®

---

InterfaceFLOR Canada inc. (Interface) offre au premier propriétaire une garantie sur ses connecteurs TacTiles® pour carreaux de tapis (les « connecteurs TacTiles ») contre tout défaut de matériau ou de fabrication pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de la facture, lorsqu'ils sont utilisés pour l'installation des produits de tapis d'Interface adéquats (les « produits de tapis »).

Si un ou plusieurs connecteurs TacTiles ne répondent pas aux conditions de la présente garantie, Interface les remplacera par de nouveaux connecteurs TacTiles, sans frais. Si Interface estime, à son entière discrétion, que le remplacement des connecteurs est impossible, elle offrira un remboursement calculé au prorata du prix d'achat des connecteurs défectueux. Il s'agit du seul recours pour une réclamation concernant les connecteurs TacTiles, et la responsabilité d'Interface s'y limite.

Cette garantie ne couvre pas les dommages, les détériorations, les problèmes ou les pertes causés par un mauvais traitement, une mauvaise utilisation, un entretien inadéquat ou une installation incorrecte des connecteurs TacTiles ou des produits de tapis, ou par leur exposition à de la négligence, à une inondation, à des actes de la nature, à une humidité ou une alcalinité excessive ou à l'utilisation de chariots élévateurs ou d'équipement similaire.

Tout défaut de se conformer rigoureusement aux directives d'installation et d'entretien ainsi qu'aux autres recommandations d'Interface pour les connecteurs TacTiles et les produits de tapis annulera la garantie sur tous les connecteurs TacTiles touchés. La garantie ne s'applique pas si les connecteurs TacTiles sont installés sur les marches d'un escalier ou s'ils sont utilisés pour la pose de tapis modulaire sur des surfaces déjà recouvertes de tapis. De plus, les connecteurs TacTiles ne sont garantis que s'ils sont utilisés sur un système d'endos adéquat, soit les endos GlasBac®/GlasBacRE ou Graphlar®/GraphlexMC.

Toute réclamation doit être faite par écrit dans un délai raisonnable, au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la découverte de la défectuosité visée par la réclamation. Elle doit être envoyée au service de maintenance sur le terrain d'Interface à l'adresse suivante : InterfaceFLOR Canada inc., 233, promenade Lahr, Belleville (Ontario) K8N 5S2.

Le contrôle de l'humidité et du pH ne relève pas de la responsabilité d'Interface, et tous les problèmes liés à une humidité excessive ou à un pH inadéquat sont expressément exclus de la présente garantie.

LA GARANTIE, LE RECOURS ET LES LIMITES DE RESPONSABILITÉ ÉNONCÉS AUX PRÉSENTES ANNULENT ET REMPLACENT EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE FORME DE GARANTIE, RECOURS OU RESPONSABILITÉ, EXPRESSE OU TACITE. INTERFACE NE FAIT AUCUNE AUTRE DÉCLARATION NI N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET SE DÉGAGE PAR LA PRÉSENTE DE TOUTE AUTRE RESPONSABILITÉ DE GARANTIE POUVANT DÉCOULER DE L'APPLICATION DE LA LOI, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, DE TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION DE SES CONNECTEURS TACTILES POUR UN USAGE PARTICULIER. EN AUCUN CAS, INTERFACE NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, INDIRECT, CONSÉCUTIF OU PARTICULIER.

Seul un agent d'Interface peut autoriser une annulation ou une modification des présentes conditions, auquel cas elle doit être écrite et signée par l'agent en question.